

SÉANCE DU 13 MARS 2021

Le 13 mars deux mille vingt et un, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en la Mairie de Retzwiller sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 06 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Annick RIEKER ; Alain MOHN ; Agnès VALENTIN ; Pierre-François BITSCH ; Valérie PROUST ; Camille KAYSER ; Martine MEILLER ; Franck GRANDGIRARD ; Frédéric KNOPF ; Philippe RITTER.

ABSENTS EXCUSES : Laure FINK (procuration à Annick RIEKER), Menderes UNLU (procuration à Franck GRANDGIRARD) ; Anthony FREY (procuration à Alain MOHN), Benjamin FRIEDRICH (procuration à Philippe RITTER), Maximilien VOUILIER (procuration à Pierre-François BITSCH).

ABSENTS NON EXCUSES : /

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour modifié :

1. Chasse Communale – Ajout de permissionnaire
2. Chasse Communale – Agrément Garde-Chasse Privé
3. Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom Maire => POINT ANNULE
4. Droit de préemption sur la vente d'un immeuble
5. Association de gestion – Remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente
6. Montant de la redevance Télécoms pour occupation du domaine public
7. Compte Administratif 2020 de la commune - Affectation des résultats - Compte de gestion Percepteur
8. Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies
9. Liste des dépenses à imputer sur le compte 6257 Réceptions
10. Liste des dépenses à imputer sur le compte 6838 Divers
11. Compte Administratif 2020 du service de distribution d'eau potable - Affectation des résultats - Compte de gestion du Percepteur
12. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Informations et questions diverses

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille KAYSER

052 – Chasse Communale – Ajout de permissionnaire

1 – Chasse Communale – Ajout de permissionnaire

Monsieur Werner MARTIN titulaire de la chasse communale de Retzwiller (convention de gré à gré d'une durée de 9 ans, courant du 2 février 2015 au 1er février 2024) a souhaité s'adjoindre de trois nouveaux permissionnaires sur cette chasse et sollicite leur agrément par le Conseil Municipal.

La commission communale consultative de la chasse s'est réunie le 21 octobre 2021 et a proposé les avis suivants :

- AVIS FAVORABLE concernant Monsieur Valentin ZGORELEC en qualité de permissionnaire.

- AVIS FAVORABLE concernant Monsieur Daniel NUSSBAUMER en qualité de permissionnaire.
- AVIS DÉFAVORABLE concernant Monsieur Ueli Christian MULLER-GRIEDER en qualité permissionnaire, car ne remplit pas les conditions de distance entre le lieu de séjour principal et le lot de chasse (> 100km).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

13 POUR

1 ABSTENTION (Agnès VALENTIN)

1 CONTRE (Benjamin FRIEDRICH)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avis proposés.

053 – Chasse communale – Agrément Garde-Chasse Privé

2 – Chasse communale – Agrément Garde-Chasse privé

M. Werner MARTIN locataire du lot unique de la chasse communale de Retzwiller, demande l'agrément du garde-chasse M. Cyrille DEVAUX. Une délibération dans ce sens avait déjà été prise le 28 novembre 2016. Mais le dossier n'avait pas été finalisé à la préfecture, celle-ci demande de bien vouloir reprendre une délibération concernant la nomination de de M. Cyrille DEVAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

13 POUR

1 ABSTENTION (Philippe RITTER)

1 CONTRE (Benjamin FRIEDRICH)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la nomination de Monsieur Cyrille DEVAUX à la fonction de Garde-Chasse particulier assermenté pour la commune de Retzwiller.

3- POINT AJOURNÉ

054 – Droit de préemption sur la vente d'un immeuble

4 – Droit de préemption sur la vente d'un immeuble

La Com-Com Sud Alsace Largue s'est portée acquéreur de l'immeuble cadastré section 9, parcelles 206/2 et 209/2, situé sur la zone d'activité de Retzwiller. La vente c'est conclu à 500 000 € HT.

Le droit de préemption est un droit qui permet à une personne ou collectivité de se porter acquéreur en lieu et place de l'acheteur dans le cadre d'une vente immobilière. Le vendeur est donc obligé de lui vendre son bien immobilier. Il s'agit d'une entrave à la liberté contractuelle justifiée par le principe de l'intérêt public.

La commune n'ayant pas de projet d'intérêt public sur ce bien, nous allons donc renoncer à notre droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption pour l'acquisition de l'immeuble cadastré section 9 parcelles 206/2 et 209/2.

| 055 – Association de gestion – Remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente | <p>5 – Association de gestion – Remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente</p> <p>Les frais de fonctionnement (gaz et électricité) de la salle polyvalente sont réparti entre l'association de gestion (40%) et la commune (60%). L'association de gestion de la salle polyvalente sollicite la commune afin d'obtenir une remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2020 (4192,69€), compte tenu des contraintes sanitaires qui lui ont été imposées de ne plus pouvoir exercer ses activités de location à titre onéreux.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE d'effectuer une remise gracieuse à l'Association de gestion de la salle pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|------------|--------|--|--|--|--|-------|-------|--------------|-------|--|--|--|--|---------|---------|--------------|-----|
| 056 – Montant de la redevance Telecoms pour occupation du domaine public | <p>6 – Montant de la redevance Telecoms pour occupation du domaine public</p> <p>L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire</p> <p>C'est le conseil municipal qui fixe en début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir. Les montants plafonds pour l'année 2021 sont les suivants</p> <table border="1" data-bbox="331 976 1485 1205"> <thead> <tr> <th colspan="2">Artères (en € / km)</th> <th rowspan="2">Installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)</th> <th rowspan="2">Autres installations (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m²)</th> </tr> <tr> <th>Souterrain</th> <th>Aérien</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Domaine public routier communal</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">41,26</td> <td style="text-align: center;">55,02</td> <td style="text-align: center;">Non plafonné</td> <td style="text-align: center;">27,51</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Domaine public non routier communal</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1375,39</td> <td style="text-align: center;">1375,39</td> <td style="text-align: center;">Non plafonné</td> <td style="text-align: center;">894</td> </tr> </tbody> </table> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE le montant de la redevance Télécoms pour occupation du domaine public pour l'année 2021.</p> | Artères (en € / km) | | Installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique) | Autres installations (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²) | Souterrain | Aérien | Domaine public routier communal | | | | 41,26 | 55,02 | Non plafonné | 27,51 | Domaine public non routier communal | | | | 1375,39 | 1375,39 | Non plafonné | 894 |
| Artères (en € / km) | | Installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique) | Autres installations (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Souterrain | Aérien | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Domaine public routier communal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41,26 | 55,02 | Non plafonné | 27,51 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Domaine public non routier communal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1375,39 | 1375,39 | Non plafonné | 894 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 057 – Compte Administratif 2020 de la commune - Affectation des résultats - Compte de gestion du Percepteur | <p>7 Compte Administratif 2020 de la commune - Affectation des résultats - Compte de gestion du Percepteur</p> <p>Compte de gestion 2020 des percepteurs Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, présente le Compte de gestion 2020 de la commune. Constatant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la commune,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,</p> <p>NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION PARTICULIÈRE, NI RESERVE APPROUVE le compte de gestion 2020 de la commune.</p> <p>Compte administratif 2020 Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, présente le Compte Administratif 2020 de la commune. Celui-ci fait ressortir :</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

un excédent de fonctionnement de + 844 876.21 euros
 un déficit d'investissement de - 6041.30 euros
soit un excédent global de 838 834.91 euros

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

Affectation des résultats

Vu l'approbation du Compte Administratif 2020 de la commune en date du 13 mars 2021

Vu l'excédent de fonctionnement 844 876.21 euros et le déficit d'investissement de -6041.30 euros constaté au dit Compte Administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Déficit de la section d'investissement Résultat de l'exercice 2020 (déficit) compte RI.001 | -6041.30 € |
| Reste à réaliser – dépenses d'investissement : 0.00 € | 0,00 € |
| Reste à réaliser – recettes d'investissement : 0.00 € | 0,00 € |
| Besoin de financement total de la section d'investissement | 0,00 € |
| Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 | +844 876.21 € |
| Exécution du virement à la section d'investissement <i>compte RI.1068</i> | 6 041,30 € |
| Affectation complémentaire en réserves | 0,00 € |
| Affectation de l'excédent reporté Résultat de l'exercice 2020 (excédent) compte RF.002 | + 838 834.91 € |

058 – Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies

8 Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies nationales et locales.

Le comptable public demande une délibération précisant les principales caractéristiques à imputer sur ce compte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'imputer les dépenses afférentes aux événements suivants :

Le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 Fêtes et cérémonies dans la limite des crédits repris au budget communal.

| | |
|---|---|
| 059 – Liste des dépenses à imputer sur le compte 6257 Réceptions | <p>9 Liste des dépenses à imputer sur le compte 6257 Réceptions</p> <p>Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6257 sert à imputer les dépenses relatives aux réceptions.</p> <p>Le comptable public demande une délibération précisant les principales caractéristiques à imputer sur ce compte.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'imputer les dépenses afférentes aux évènements suivants :</p> <p>Conseil municipal (vin d'honneur) : 30€/pers Journée citoyenne (repas) : 15€/pers Repas des aînés : 40€/pers Vin d'honneur pour départ en retraite : 10€/pers Prévention routière (2 repas pour les gendarmes) 15€/pers Cadeau de départ en retraite : Mme SOLDEVILA : 500€</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6257 Réceptions dans la limite des crédits repris au budget communal.</p> |
| 060 – Liste des dépenses à imputer sur le compte 6238 Divers | <p>10 Liste des dépenses à imputer sur le compte 6238 Divers</p> <p>Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6238 Divers sert à imputer les dépenses relatives aux dépenses ne pouvant être rattachées aux comptes 6232 Fêtes et cérémonie, et 6257 Réceptions.</p> <p>Le comptable public demande une délibération précisant les principales caractéristiques à imputer sur ce compte.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'imputer les dépenses afférentes aux évènements suivants :</p> <p>Grands anniversaires : 80€/pers Naissances : 100€/enfant Maison fleurie et jardin potager : 50€/pers Pâques des enfants : 10€/pers Noël des enfants de l'école : 20€/pers</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6238 Divers dans la limite des crédits repris au budget communal.</p> |

061 - Compte Administratif 2020 du service de distribution d'eau potable - Affectation des résultats - Compte de gestion du Percepteur

11 Compte Administratif 2020 du service de distribution d'eau potable - Affectation des résultats - Compte de gestion du Percepteur

Compte de gestion 2020 des percepteurs

Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, présente le Compte de gestion 2020 du service de distribution d'eau potable.

Constatant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative du service de distribution d'eau potable,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION PARTICULIÈRE, NI RESERVE

APPROUVE le compte de gestion 2020 du service de distribution d'eau potable.

Service de distribution d'eau potable de Retzwiller – Compte administratif 2020

Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, présente le compte administratif 2020 du service des eaux. Celui-ci fait ressortir :

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| un excédent de fonctionnement de | + 78 932.95 euros |
| un excédent d'investissement de | + 169 125.71 euros |
| soit un excédent global de | + 78 932.95 euros |

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

Affectation des résultats

Vu l'approbation du Compte Administratif 2020 du service des eaux de la commune en date du 13 mars 2021

Vu l'excédent de fonctionnement de 78 932.95 euros et l'excédent d'investissement de 169 125.71 euros constatés au dit Compte Administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Excédent de la section d'investissement Résultat de l'exercice 2020 (excédent) <i>compte RI.001</i> | + 169 125.71 € |
| Reste à réaliser – dépenses d'investissement : 0.00 € | - € |
| Reste à réaliser – recettes d'investissement : 0.00 € | - € |
| Besoin de financement total de la section d'investissement | - € |
| Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 | + 78 932.95 € |
| Exécution du virement à la section d'investissement <i>compte RI.1068</i> | - € |
| Affectation complémentaire en réserves | - € |
| Affectation de l'excédent reporté Résultat de l'exercice 2020 (Excédent) <i>compte RF.002</i> | + 78 932.95 € |

062 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

12 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire, présente et commente le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, pris connaissance du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable, et après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE ce rapport, sans réserve.

– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- . Avancés sur les travaux Cité Sturm
- . Proposition d'emprunt pour les travaux du réseau d'eau Cité Sturm
- . Etat du projet sur les travaux énergétiques du Préau
- . Occupation du domaine public par Free
- . Information des habitants avec l'application Panneau Pocket
- . Décorations de Pâques
- . Election du 13 et 20 juin 2021
- . **Point sur la Com-Com**
- . **Point sur le SM4**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 11h30.

Les délibérations prises en cours de séance sont au nombre de onze et portent les numéros d'ordre 052 à 062 au registre des délibérations du Conseil Municipal.